



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du mercredi 15 avril 2015 à 20h30**

Convocation par le Maire, Jeanine PERRUCHET, par courrier électronique le vendredi 10 avril 2015.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEEN, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Joëlle GILLIER, M. Roger LEBOURSE, M. Benoît DOUEZY, Mme Joëlle MIGNATON, Mme Anne-Marie PONSODA, M. Michel AUBRUN, Mme Renée NICOUX, M. David DAROUSSIN, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

Étaient absents avec pouvoir :

- Philippe GILLIER → pouvoir en faveur de Corinne TERRADE
- Françoise BOUSSAT → pouvoir en faveur d'Anne-Marie PONSODAT
- Manon THIBIER → pouvoir en faveur de Wilfried CELERIEEN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE → Benoît DOUEZY

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

Envoyé par courrier électronique le 3 mars 2015. Adopté sans observations par 15 voix pour et 4 abstentions : Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion du Comptable public de la commune pour l'exercice 2014 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
2. Compte Administratif 2014 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
3. Affectation des résultats du Compte Administratif 2014 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
4. Budget prévisionnel 2015 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
5. Taux des taxes communales pour 2015

6. Marché de travaux pour la réfection de la toiture de la mairie
7. Création d'emplois permanents
8. Dotation aux communes pour la mise sous plis des circulaires et bulletins de vote pour les élections départementales
9. Syndicat pour le développement de l'informatique communale de la Creuse (SDIC23) : adhésion de 2 communes
10. Acquisition de terrain pour le projet de réhabilitation de la diamanterie
11. DIA
12. Participation aux frais de repas des membres de la délégation de la commune de Schladming
13. Commission Environnement, développement durable, urbanisme, logement, fleurissement : changement de Vice-président.

QUESTIONS DIVERSES

David DAROUSSIN souhaite évoquer 3 points : CCAS, communication, CMJ.

Compte de gestion du Comptable 2014 / CA 2014 / Affectation des résultats du CA 2014.

Les points 1, 2 et 3 sont abordés successivement pour les budgets annexes Assainissement et Enfance Jeunesse et le budget principal.

Présentation du Trésorier, Grégory FERINGAN

Grégory FERINGAN expose aux membres du conseil que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Les membres du conseil en prennent acte.

■ CA 2014 - ASSAINISSEMENT

		Section d'exploitation	Section d'investissement
Report de l'exercice 2013			
	Dépenses(001)		1 280,46
	Recettes (002)	44 179,79	
Réalisations de l'exercice 2014			
	Dépenses	139 935,53	46 322,34
	Recettes	126 825,41	50 127,23
Total réalisations 2014 + Reports 2013			
	Dépenses		
	Recettes	31 069,67	2 524,43
Restes à réaliser de l'exercice 2014			
	Dépenses		16 323,64
	Recettes		4 275,00
Résultats cumulés : Total réalisations 2014 + Reports 2013 + Restes à réaliser 2014			
	Dépenses		9 524,21
	Recettes	31 069,67	
Résultat définitif <i>total recettes - dépenses</i>			
	Recettes <i>ou excédent</i>		21 545,46

■ AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2014 - ASSAINISSEMENT

Report au budget primitif 2015 :

- Report excédentaire en fonctionnement (article 002) : **31 069,67**
- Report excédentaire en investissement (article 001) : **2 524,43**

Virement à la section d'investissement : **35 347,67**

Débat

Les documents sont présentés, *comme en 2014 et en 2013*, sous la forme de documents *préparatoires* et non selon la maquette réglementaire, celle-ci étant mise en forme après le vote du conseil municipal. Les documents finalisés pourront être transmis par mail aux membres du conseil.

Le budget est voté par chapitre → les dépenses peuvent être réalisées dans la limite des crédits inscrits *aux chapitres*.

A l'intérieur de chaque chapitre, la répartition des crédits *par articles* ne présente qu'un caractère indicatif. Les dépassements de crédits observés sont dus à des dépenses imprévues de réparations et mises à niveau, ou décalages d'imputation par rapport aux inscriptions de crédits.

Christophe NABLANC répond aux questions de Renée NICOUX et David DAROUSSIN.

Il fait remarquer qu'aux chapitres, les consommations sont en deçà des crédits budgétaires.

FONCTIONNEMENT Dépenses

Articles	Budget	Réalisé	Observations
616 assurances	1 000	0	L'assurance de la station d'épuration est incluse dans le contrat global de la commune : la cotisation est imputée sur le budget principal
621 personnel extérieur au service	50 000	25 000	Les crédits destinés à la mise à disposition des services de la commune ont été réduits de -12 000 € pour permettre le paiement de la redevance à reverser à l'Agence de l'Eau, augmentée suite à un audit. (DM5 CM 05.12.2014) Le montant du versement a été recalculé au plus juste.
706129 reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte	13 000*	24 056	Grégory FERINGAN explique qu'il s'agit des conséquences d'un audit sur la période 2010-2013 concernant la collecte et le reversement de la redevance à l'Agence de l'Eau. Cette redevance est collectée auprès des abonnés : 0,19% du volume d'eau consommée. Le montant à reverser en année n est égal au montant encaissé en n-1 au titre des 4 années antérieures. Les montants sont facturés sur la base des déclarations annuelles à l'Agence de l'Eau. Grégory FERINGAN précise qu'avant l'audit les déclarations étaient effectuées sans que la Trésorerie soit sollicitée sur les montants encaissés. Ce qui peut expliquer une sous-estimation des déclarations. Sur la période 2010-2013 : montant moyen des reversements 10 688 €, montant moyen collecté 15 167 €.

Les montants figurant au CA en dépenses correspondent aux mandats émis sur l'exercice. Les montants figurant en recettes correspondent aux titres émis sur l'exercice. Les sommes encaissées par la Trésorerie sur la base des titres émis n'apparaissent pas au CA. Les factures impayées font l'objet, par la Trésorerie, d'un recouvrement forcé selon un protocole déterminé. Les montants non recouverts à l'issue de ce protocole font l'objet, sur proposition du Trésorier, d'une « admission en non-valeur » : le montant est alors inscrit en dépense à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ». Ces montants sont très faibles par rapport aux sommes facturées : 2014 48 € / 2013 1 065 € / 2012 287 €. Ces montants sont toujours recouvrables par la commune par tous moyens.

FONCTIONNEMENT Recettes

Articles	Budget	Réalisé	Observations
Redevance	105 000	99 958	-5% : la relève des compteurs a été effectuée plus tôt. Cela peut expliquer une recette inférieure aux prévisions.

INVESTISSEMENTS Dépenses - Recettes

Opération 119	Dépenses			Recettes		Restes à réaliser	
	Budget primitif	Budget après DM	Réalisé	Budget	Encaissé	Dépense	Recette
203 Etude diagnostic en cours.	2 500	16 333		11 850		5 700	4 275
2315 installations et matériel	15 000	22 644	9 317			10 623	

■ BP 2015 – ASSAINISSEMENT

Présentation de Christophe NABLANC

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Crédits proposés	192 302,67	161 233,00
Résultat reporté (002)		31 069,67
Total Fonctionnement	192 302,67	192 302,67
Section d'Investissement		
Crédits proposés	84 376,46	89 625,67
Restes à réaliser de l'exercice précédent	16 323,64	4 275,00
Solde d'exécution reporté (001)		2 524,43
Total Investissement	100 700,10	100 700,10
Total Budget	293 002,77	293 002,77

Débat

Christophe NABLANC répond aux questions de Renée NICOUX et David DAROUSSIN.

FONCTIONNEMENT Dépense

Articles	Budget	Observations
615 entretien et réparations	57 000	Coût estimé du pompage des boues de la station d'épuration : le système de traitement de boues ne fonctionne plus.
621 personnel extérieur au service	0	Le coût de la mise à disposition des services de la commune a été estimé au plus juste. Il semble que les montants versés antérieurement ont été surestimés. En outre le budget ne permet pas une telle dépense.

FONCTIONNEMENT Recettes

Articles	Budget	Observations
70611 redevance assainissement	+ 30 000	Instauration d'une part fixe. Celle-ci a été facturée : 39 000 €.

INVESTISSEMENT Dépenses

Opération 119	Budget	Observations
203 Etudes	5 700	Etude diagnostic en cours : reste à réaliser 2014
	15 000	Etude génie civil pour déterminer l'état des ouvrages existants. Etant précisé que les aides financières ne sont assurées que pour des ouvrages neufs. Taux d'aides : entre 35 et 50%. + 1 ^{ère} partie d'une mission de maîtrise d'œuvre.

■ CA 2014 - ENFANCE-JEUNESSE

Présentation de Grégory FERINGAN

		Section d'exploitation	Section d'investissement
Réalizations de l'exercice 2014			
	Dépenses	143 188,02	6 640,65
	Recettes	143 188,02	6 687,00
Total réalisations 2014 + Reports 2013			
	Dépenses		
	Recettes	143 188,02	46,35
Résultat définitif <i>total recettes - dépenses</i>			
	Recettes <i>ou excédent</i>		46,35

Débat

Christophe NABLANC répond aux questions de Renée NICOUX et David DAROUSSIN.

FONCTIONNEMENT Dépenses

Chapitres	Budget initial	Budget après DM	Réalisé	Observations
6247 Transports collectifs	4 000	7 152	7 812	Les trajets maternelle-ALSH étaient imputés sur le budget principal. Le trajet du mercredi midi est compris : cette dépense ne sera pas à la charge de la commune.
011 charges à caractère général	41 784	39 562	36 213	Réimputation de dépenses initialement enregistrées sur le budget principal de la commune, équilibrées par une augmentation de la subvention d'équilibre versée à partir du budget principal. Principales dépenses concernées : transport de l'école maternelle à l'accueil de loisirs, télécom., assurance du personnel, médecine du travail.
012 charges de personnel	97 900	107 123	106 974	Incidence des nouveaux rythmes scolaires sur le temps de travail. augmentation de crédits par prélèvement sur le chapitre 011.

FONCTIONNEMENT Recettes

Chapitres	Budget initial	Budget après DM	Réalisé	Observations
70871 remboursement de frais à la collectivité	67 430	74 431	73 522	La subvention d'équilibre a été augmentée pour rééquilibrer la réimputation des dépenses initialement enregistrées sur le budget principal de la commune. (DM1 CM 5.12.2014) Opération blanche pour la commune car l'augmentation de la subvention au budget enfance-jeunesse a été équilibrée par une réduction de même montant des dépenses concernées.

Le service ayant été transféré à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud à compter du 1^{er} janvier 2015, le solde des dépenses et des recettes après cette date se rapportant à l'exercice 2014 sont comptabilisées sur le budget principal de la commune.

■ CA 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Présentation de Grégory FERINGAN

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Report de l'exercice 2013			
	Dépenses (001)		97 772,74
	Recettes (002)	439 898,23	
Réalizations de l'exercice 2014			
	Dépenses	2 077 487,62	357 076,66
	Recettes	2 039 809,70	539 705,11
Total réalisations 2014 + Reports 2013			
	Recettes	402 220,31	84 855,71
	Dépenses		

Restes à réaliser de l'exercice 2014			
	Dépenses		113 852,00
	Recettes		49 435,00
Résultats cumulés : Total réalisations 2014 + Reports 2013 + Restes à réaliser 2014			
	Dépenses		
	Recettes	402 220,31	20 438,71
Résultat définitif <i>recettes - dépenses</i>			
	Recettes <i>ou excédent</i>		422 659,02

■ AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Présentation de Grégory FERINGAN

Report au budget primitif 2015 :

- Report excédentaire en fonctionnement (article 002) : **402 220,31**
- Report excédentaire en investissement (article 001) : **84 855,71**

Virement à la section d'investissement : **156 211,00**

Débat

Le document de travail joint à la convocation pour le CA budget principal était malencontreusement le CA 2015. Le CA 2014 a été distribué en début de séance.

Il était possible de suivre les crédits votés ainsi que les réalisations de l'exercice 2014 sur le document intitulé « BP 2015 ». C'est ce document qui a été projeté à l'écran en séance pour la présentation du CA et du BP.

Christophe NABLANC répond aux questions de Renée NICOUX et David DAROUSSIN.

FONCTIONNEMENT Dépenses

Articles	Budget	Réalisé	Observations
Eau et assainissement			Les compteurs d'eau ont commencé à être posés sur les bâtiments communaux.
60612 électricité	75 000	75 649	Les économies d'énergies qui ont pu être réalisées grâce aux nouveaux équipements d'éclairage public ont été gommées par les augmentations de tarifs
60632 petit équipement	5 000	6 563	Remplacement de la tronçonneuse, de la plastifieuse, du lave-linge et acquisition d'un transpalette
6064 fournitures administratives	8 000	16 483	Imputation sur cet article des locations de copieurs pour lesquels les crédits sont inscrits au 6135 location mobilière
6068 autres matières et fournitures	30 000	31 650	Réparation en régie de la toiture du bâtiment route de Crocq
611 contrats de prestat. de service	1 000	2 709	Dératisation
61522 bâtiment	15000	27 092	Dépollution de l'ancienne casse auto 7 000 €
			Réparations des installations de chauffage (tennis et gymnase)
			Imputation sur cet article de l'abonnement au service de chauffage urbain : entre 12 et 14 000 €.

61523 voies et réseaux			Mur rue du Bouquet 27 000 €. Non indemnisé à ce jour par l'assurance RC. Chantier inachevé : déblaiement à prévoir.
616 primes d'assurance	18 000	15 513	<i>Changement de prestataire pour l'assurance dommage aux biens : le prestataire initial n'a pas demandé le paiement de la cotisation 2014 et le nouveau contrat a pris effet au 1^{er} août 2014</i>
617 études et recherches	4 000	4 117	Analyse des prélèvements sur les captages d'eau potable situés dans le camp militaire de la Courtine après les opérations d'épandages
6184 organismes de formation	3 000	2 479	Des formations hors CNFPT ont été suivies pour la qualification des agents affectés à des missions techniques spécifiques : conduite d'engin, utilisation de produits phytosanitaires, habilitation électrique, ces formations étant dispensées par des organismes agréés.
62261 honoraires	39 000	36 610	Réimputation des frais d'audit sur le contrat de délégation du service de chauffage urbain (SOCCRAM) imputés en 2012 en section d'investissement. DM4 CM 7.11.2014.
6232 fêtes et cérémonies	5 000	7 204	Feu d'artifice 2 000 € : dépenses antérieurement assumée par l'Association les Fus@nimes et couverte par une sub.
6236 catalogues et imprimés	3 600	5 075	<i>Un seul numéro (47) comptabilisé en 2013 contre 3 en 2014 (48, 49,50). Le nouveau contrat permet une économie de 500 € par numéro.</i>
63512 Taxe foncière	28 000	30 626	Surestimation de la réduction de taxe foncière due aux cessions immobilières sur 2013
64131 rémunération non titulaires	60 000	86 000	Remplacements imprévus de titulaires absents pour cause de longue maladie, délégation syndicale, mise à disposition de la Communauté de Communes. Les atténuations de charges ne réduiront pas cette dépense : elles seront imputées en recettes.
6574 subventions	84 625	80 806	-2 000 € pour le feu d'artifice commandé directement par la commune et imputé au 6232.
6811 dotation aux amortissements	135 000	135 000	Explication de Grégory FERINGAN : amortissement de l'atelier-relais cédé à titre gratuit à MALLARINI SCIERIE à l'issue du contrat de crédit-bail.

Didier RIMBAUD demande si c'est obligatoire de procéder ligne par ligne ?

Christophe NABLANC explique qu'il n'y a pas d'obligation. Il répond aux questions qui lui sont posées.

David DAROUSSIN déplore qu'il n'y ait pas eu de réunion préalable de la commission finances. Il demande s'il est prévu de faire un contrôle de l'exécution du contrat de délégation de service public de chauffage urbain en plus des rapports annuels du délégataire ?

Christophe NABLANC prévoit ce contrôle tous les 5 ans.

FONCTIONNEMENT Recettes

Articles	Budget	Réalisé	Observations
70848 mise à disposition de personnel facturé au SIAEP	70 000	0	Renée NICOUX invoque la convention entre le SIAEP et la commune pour la mise à disposition des services et interroge le Trésorier. Grégory FERINGAN admet le caractère obligatoire des clauses contractuelles, <i>sauf incapacité financière et budgétaire de la partie obligée</i> . Par

			ailleurs une obligation contractuelle disparaît lorsque les parties au contrat en conviennent.
70 872 remboursement de frais par le budget annexe assainissement	50 000	25 000	Les crédits du budget assainissement destinés à la mise à disposition des services de la commune ont été réduits de -12 000 € pour permettre le paiement de la redevance à reverser à l'Agence de l'Eau. (DM5 CM 05.12.2014) Par ailleurs, les frais de mise à disposition ont été recalculés au plus juste. Ce reversement n'est pas fondé sur une convention, la régie Assainissement étant dépourvue de personnalité juridique.
757 redevance versée par les fermiers et concessionnaires	16 500	17 079	Redevances DSP chauffage urbain et centre équestre
758 produits divers de gestion courante	86 118	86 892	Solde DSP chauffage urbain SOCCRAM
7718 autres produits exceptionnels		12 690	Grégory FERINGAN explique qu'après le placement de MALLARINI SCIERIE en redressement judiciaire, il a émis la totalité des titres correspondant aux échéances de remboursement de taxe foncières 2010, 2011 et 2012 afin de pouvoir déclarer la créance auprès du mandataire.

INVESTISSEMENT Dépenses - Recettes

Opérations	Dépenses			Recettes		Restes à réaliser	
	Budget primitif	Budget après DM	Réalisé	Budget	Encaissé	Dépenses	Recettes
172 éclairage public 1321 DETR 1323 FDAEC	30 000		17 637	10 850 10 500	12 739*		
183 acquisition de matériel (tracteur)	17 520		17 520	7 600	7 300		
261 parking paysager				13 054	13 258		
266 toiture hôtel de ville	110 066	111 416				111 416	45 860**
256 « aménagement de l'hôtel de ville »				45 860**			
226 site des Granges (étude)	13 319		1 080				
230 école St Roch (maîtrise d'œuvre)	135 000		29 893				
238 aménagement de la gare (achat d'une parcelle à la SNCF)	2 310	3 023	3 023				
265 travaux de voirie 2014	184 129						
164 remboursement capital des emprunts	152 128	153 088	152 774				

21318-001 immobilisations bâtiments publics			141 542***			
---	--	--	------------	--	--	--

(*)DETR 35% encaissé 6 513,76 €
 FDAEC 42,36% encaissé 6 225,86 €
 Total *imputé au 1321* 12 739,62 €

(**) Crédits destinés à l'opération 266 « toiture de l'hôtel de ville », malencontreusement inscrits sur l'opération 256 « aménagement de l'hôtel de ville ». Régularisé au BP 2015 sur l'inscription des restes à réaliser.

(***) Vente des ateliers et du pavillon route de Vallière. Cette recette n'a pas lieu d'être réinscrite au BP 2015.

INVESTISSEMENT Dépenses imprévues

Opération	Observations	Décision budgétaire modificative	Montant
183 acquisition de matériel	matériel informatique : sécurisation du serveur, acquisition d'onduleurs et de 2 ordinateurs portables	DM1 CM 20.06.2014	+6 000
	broyeur pour le nouveau tracteur	DM2 CM 11.07.2014	+1 900
241 maison des assistantes maternelles	Réimputation en section d'investissement de l'achat de radiateurs pour le raccordement de la maison des assistantes maternelles au réseau de chaleur	DM3 CM 16.09.2014	+2 881
259 défense incendie	Réfection du système de désenfumage de la salle polyvalente, remplacement d'extincteurs	DM4 CM 7.11.2014	+1 099

■ BP 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Présentation de Christophe NABLANC

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Crédits proposés	2 144 536,00	1 742 316,00
Résultat reporté (002)		402 220,00
Total Fonctionnement	2 144 536,00	2 144 536,00
Section d'Investissement		
Crédits proposés	330 784,71	310 346,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	113 852,00	49 435,00
Solde d'exécution reporté (001)		84 855,71
Total Investissement	444 636,71	444 636,71
Total Budget	2 589 172,71	2 589 172,71

Débat

Christophe NABLANC répond aux questions de Renée NICOUX et David DAROUSSIN.

Les restes à réaliser sont toujours comptabilisés au BP de manière distincte des propositions nouvelles. Ils n'en sont pas moins inclus dans le montant total des crédits inscrits au BP.

FONCTIONNEMENT Dépenses

Articles	Réalisé 2014	BP 2015	Observations
60613 chauffage urbain	100 045	130 000	
6135 locations mobilières	5 762	25 000	Location de copieurs + location d'échafaudage pour la toiture de l'annexe de la mairie + location d'engin
673 titres annulés sur exercices antérieurs		17 050	Grégory FERINGAN explique que les titres émis pour la redevance COFELY 2014 ont été annulés à la demande de COFELY, à juste titre, et après assujettissement du service de réseau de chaleur (CM 20.02.2015) Recette inscrite HT au BP 2015 au 757 (10 000 €) et au 752 (4 000).
6574 subventions	80 806	55 000	-28 000 € conséquence du transfert de l'office de tourisme à la Communauté de Communes. Pour la partie évènementiel, des subventions communautaires sont prévues en 2015. Prévoir des crédits supplémentaires sur cet article en 2016.
012 charges de personnel	858 169	917 500	Sébastien NAUDY explique que ces dépenses augmentent mécaniquement du fait des avancements d'échelons automatiques, du reclassement des catégories B et C et de la pérennisation de 2 agents contractuels. Par ailleurs les agents mis à disposition de la communauté de communes doivent être remplacés.

INVESTISSEMENT Dépenses

Opération	Réalisé	BP 2015	Observations
139 salle polyvalente	1 094,29	/	Raccordement de la salle polyvalente au réseau de gaz. Il conviendra de régulariser l'écriture par une inscription de crédits dans une décision budgétaire modificative.

Renée NICOUX demande où sont les économies annoncées ? La mutualisation devrait avoir pour effet une réduction globale du personnel

Philippe COLLIN objecte que « mutualisation » ne signifie pas nécessairement « migration » à la Communauté de Communes.

Renée NICOUX demande quel est l'équivalent temps plein des mises à disposition des services à la Communauté de Communes ?

Sébastien NAUDY répond : 5 h ménage sur l'ALSH, 5 h ménage sur la médiathèque, 9 h sur la participation des ATSEM aux temps d'activités périscolaires (TAP)

Renée NICOUX : « on aurait pu éviter ça en réunissant la commission finances. »

Renée NICOUX souhaite avoir le budget du SIAEP.

Jeanine PERRUCHET répond que ce budget sera consultable en mairie, comme tout document public, dès qu'il aura été transmis au contrôle de légalité.

Résultat du vote

■ Compte de gestion

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15	4 Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD	0

■ CA 2014 budget principal et budgets annexes assainissement et enfance-jeunesse

Jeanine PERRUCHET sort de la salle du conseil municipal.

Votants	Pour	Contre	Abstention
18	14	4 Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD	1

Jeanine PERRUCHET revient dans la salle du conseil municipal.

■ Affectation des résultats du CA 2014 budget principal et budget annexe assainissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15	4 Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD	0

■ BP 2015 budget principal et budget annexe assainissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15	4 Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD	0

5 - Taux de la fiscalité directe pour 2015

Rapport de Christophe NABLANC

Il est proposé au conseil municipal

DE DECIDER, au vu de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice 2015, de maintenir pour l'exercice 2015 le taux des 3 taxes à son niveau 2014 :

Taxe d'habitation	6,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65,00 %

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

6 - Marché de travaux pour la réfection de la toiture de la mairie

Rapport de Christophe NABLANC

Le 6 décembre 2013, le conseil municipal a sollicité l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie, selon un devis dont le montant s'élève à : 91 721,05 € HT.

Par arrêté préfectoral du 25 février 2014 une subvention a été accordée au taux de 50%, soit un montant de 45 860,53 €.

Un avis d'appel public à candidatures a été publié dans les annonces légales du journal LA MONTAGNE Creuse et Corrèze le 26 mars 2015 :

- **Objet du marché** : REFECTION TOITURE DE LA MAIRIE
- **Durée du marché** : 10 semaines maximum, offre de base, hors préparation. Les candidats peuvent proposer un délai plus court.
- **Procédure de passation** : Procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)
- **Critères de sélection des offres** : prix 50 % / délai 20% / valeur technique 30 %
- **Date limite de dépôt des offres** : jeudi 30 avril 2015 à 12h00
- **Visite des lieux (recommandée)** : Inscription par téléphone ou mail. *Il est attribué un bonus de point supplémentaire sur le critère « valeur technique » aux candidats ayant visité les lieux.*

Les conditions techniques du marché prévoient notamment : « Couverture en petite tuiles plates 55 à 60 au m², aspect ancien, coloris à panacher entre 2 à trois coloris, à faire valider par l'architecte des bâtiments de France, couverture compris liteaux. »

Il est demandé au conseil municipal

D'AUTORISER le Maire à attribuer le marché, après consultation informelle de la commission d'appel d'offres, à l'entreprise dont l'offre sera la mieux classée sur les critères affectés des coefficients suivants : prix 50 % / délai 20% / valeur technique 30 %.

Débat

David DAROUSSIN s'abstient au motif que « *la dépense n'apparaît pas au BP 2015* »

Voir note sur les restes à réaliser page 10 sous BP 2015 - BUDGET PRINCIPAL.

Didier RIMBAUD vote *pour*, mais déplore que ce point n'ait pas été abordé en commission travaux : pour la réhabilitation des bâtiments anciens il est prudent d'examiner de près les dossiers.

Christophe NABLANC : la réunion de la commission d'appel d'offres (CAO) permettra de le faire.

Renée NICOUX s'abstient « *en raison de la délibération et du budget tel qu'il a été présenté* »

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	16	0	3 NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET

7 - Création d'emplois permanents

Rapport de Jeanine PERRUCHET

Deux adjoints techniques de 2^{ème} classe ont été recrutés en contrats à durée déterminée, l'un pour remplacer un agent en congé de longue maladie à compter du 20 mars 2014 et l'autre pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin de réaliser des travaux de réfection sur divers bâtiments communaux ainsi que d'entretien à compter du 13 mai 2014.

Le congé de longue maladie a pris fin le 20 mars et l'agent concerné a repris le service à temps partiel thérapeutique. L'agent qui le remplaçait satisfait un besoin qui s'avère permanent. Il en est de même de l'agent recruté pour des missions de réfection et d'entretien de bâtiments et de voirie.

Il est demandé au conseil municipal

D'AUTORISER la création de 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour assurer des fonctions :

- d'adjoint technique en charge de la propreté urbaine
- d'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments et de la voirie.

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Débat

David DAROUSSIN souhaiterait avoir une vision globale (un état des effectifs sera transmis). Ne comprend pas l'approche qui est faite de la gestion du personnel.

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15		4 NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD

8 - Dotation aux communes pour la mise sous plis de la propagande électorale des élections départementales

Rapport de Jeanine PERRUCHET

La commune a passé avec l'Etat une convention de financement pour la mise sous plis de la propagande électorale des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 du canton de Felletin. Cette convention prévoit que la commune de Felletin assure pour les 19 communes du canton de Felletin, les opérations de mise sous plis ainsi que le recrutement du personnel nécessaire et le versement de la dotation prévue à cette fin.

Le montant de la dotation forfaitaire brut est de 0,30 € par électeur inscrit sur les listes électorales des communes du canton, soit 5 215 électeurs, pour le 1^{er} tour, et autant pour le 2^{ème} tour.

Le personnel a été recruté auprès des agents administratifs des communes du canton, soit 7 au 1^{er} tour et 10 au 2^{ème} tour. Etant entendu que les élus ayant participé aux opérations l'ont fait à titre bénévole.

Il est demandé au conseil municipal

D'AUTORISER le Maire à verser aux communes, en parts égales, une quote-part de la dotation à l'attention des agents ayant participé à la mise sous plis, soit :

Nombre global de mises sous plis pour chaque tour : 5 215.				
Montant global de la dotation : 1 564,50 € pour chaque tour.				
	1^{er} tour		2^{ème} tour	
Commune concernée	Nombre d'agents	Montant forfaitaire pour 745 enveloppes traitées	Nombre d'agents	Montant forfaitaire pour 580 enveloppes traitées
Vallière	1	223,50 €	1	173,83 €
Féniers	1	223,50 €	1	173,83 €
Saint-Yrieix-la-Montagne	1	223,50 €	1	173,83 €
Gentioux-Pigerolles	1	223,50 €	1	173,83 €
Sainte Feyre-la-Montagne	-	-	1	173,83 €
Gioux	-	-	1	173,83 €
Felletin	1	223,50 €	1	173,83 €
	1	223,50 €	1	173,83 €
	1	223,50 €	-	-
	-	-	1	173,83 €

A charge pour les communes concernées de reverser à leurs agents les sommes indiquées au titre d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires ou d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, selon le cas, sous déduction des cotisations sociales salariales et patronales.

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

9 - Syndicat pour le développement de l'informatique communale de la Creuse (SDIC23) : adhésion de 2 communes

Rapport de Jeanine PERRUCHET

Les communes de Gentioux-Pigerolles et Royère-de-Vassivière ont demandé leur adhésion au Syndicat pour le développement de l'informatique communale de la Creuse (SDIC23). Le comité syndical du SDIC23 a donné son accord à l'unanimité sur cette demande le 11 février 2015.

S'agissant d'une extension du périmètre syndical, les communes membres du SDIC23 sont invitées à se prononcer dans le délai de 3 mois de la délibération du comité, faute de quoi leur décision est réputée favorable (article L5211-18 du code général des collectivités territoriales).

Il est demandé au conseil municipal

DE SE PRONONCER sur l'admission des communes de Gentioux-Pigerolles et Royère-de-Vassivière dans le périmètre du SDIC23.

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

10 - Acquisition de terrain pour le projet de réhabilitation de la diamanterie

Rapport de Christophe NABLANC

Le projet de réhabilitation de la diamanterie comporte notamment la remise en eau du bief. A cette fin, il a été demandé à M. Gilles CHAUSSELAT, propriétaire de la parcelle mitoyenne, de céder à la commune une bande de terrain le long du bief. La valeur de la parcelle, en nature de pré, a été estimée par FRANCE DOMAINE à 0,10 €/m2.

Le propriétaire a décidé de faire don à la commune de la bande de terrain demandée, sous réserve de la pose d'une clôture et d'une barrière à la charge de la commune. Un géomètre a procédé à la division parcellaire. La superficie à acquérir est de 300 m2.

Il est demandé au Conseil Municipal

D'APPROUVER l'acquisition à titre gratuit auprès de M. Gilles CHAUSSELAT de la parcelle cadastrée Section AT N°131, d'une superficie de 300 m2,

D'APPROUVER la pose, sur la limite séparant la bande de terrain à acquérir et la partie de la parcelle restant propriété du vendeur, d'une clôture constituée de piquets et de lisses en bois et d'une barrière en bois.

D'AUTORISER le Maire à signer les actes à intervenir et à émettre les mandats correspondants, notamment pour les frais d'acte.

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

11 – Droit de préemption urbain

Rapport de Jeanine PERRUCHET

La commune a reçu notification des déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Anciens propriétaires	Nouveaux propriétaires
04-mars-15	1 chemin de La Chapelle	AM 224 et 225	ARNOUX Jean-Pierre	M et Mme SURSIN Didier / THEVENOUX Marie-Hélène
04-mars-15	La Sagne	AR 319 et 322	M et Mme HARTMAN	Communauté de communes Creuse Grand Sud
04-mars-15	16 Rue Gustave Degaine	AR 187	JALLOUSTRE Patrick	M Alain DROUEN et Mme Isabelle LE COZ

Il est demandé au conseil municipal

DE RENONCER à l'exercice du droit de préemption urbain sur les aliénations susvisées.

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

12 - Participation aux frais de repas des membres de la délégation de la commune de Schladming

Rapport de Wilfried CELERIEN

Le séjour annuel de la délégation de la commune de Schladming (Autriche), jumelée avec Felletin, aura lieu du 22 au 25 avril. Les repas seront pris à la cantine du collège Jacques Grancher.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER le versement au collège d'une participation aux frais de repas des membres de la délégation de Schladming, au titre du jumelage, à raison de :

- 6 en pension complète x 5,50 €, soit 33 €
- 19 x 4 repas de midi, soit 76 €

Total : **109 €**

D'AUTORISER le Maire à émettre les mandats correspondants.

Débat

Wilfried CELERIEN informe les membres du conseil que la délégation SCHLADMING sera reçue **mercredi 22 avril à 16h00 à la mairie et que tous les élus sont les bienvenus.**

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

13 - Commission « environnement, développement durable, urbanisme, logement, fleurissement » : changement de Vice-président.

Rapport de Jeanine PERRUCHET

Le 4 avril 2014, le conseil municipal a élu Philippe COLLIN aux fonctions de Vice-président de la commission « environnement, développement durable, urbanisme, logement, fleurissement ». Ce dernier souhaite démissionner de ses fonctions au profit de Joëlle GILLIER.

Il est demandé au conseil municipal

DE DESIGNER Joëlle GILLIER aux fonctions de Vice-présidente de la commission « environnement, développement durable, urbanisme, logement, fleurissement », au scrutin public.

Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	15		4 Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD Motif : ne font pas partie de la commission concernée

QUESTIONS DIVERSES

Dis fuse :

David DAROUSSIN demande où en est l'édition du prochain numéro, car l'article de « Vivre Felletin » est prêt. Jeanine PERRUCHET répond que la rédaction est en cours, mais que l'article peut être envoyé dès à présent.

Conseil municipal des jeunes :

David DAROUSSIN demande où en sont les projets du CMJ ?

Wilfried CELERIEN répond qu'une présentation a lieu la semaine prochaine.

CCAS :

David DAROUSSIN demande où en est le Réseau services séniors ?

Corinne TERRADE, Vice-présidente du CCAS, répond que l'opération est arrêtée, car il y a de moins en moins de participants.

Jeanine PERRUCHET ajoute que le lancement d'un service de transport à la demande par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud est imminent.

David DAROUSSIN demande où en est le recouvrement de la subvention de la Fondation de France ?

Christophe NABLANC répond qu'il a été versé 5 000 € en 2014. Solde à demander : 3 000 €. Il précise que pour la subvention FEDER, le montant de la subvention Fondation de France, soit 23 000 €, a été retranché du montant éligible de la subvention FEDER. Cela ramène à 10 000 € le montant de la subvention FEDER, au lieu de 17 690 €.

Agenda :

- du 22 au 25 avril : délégation Schladming. **Réception de la délégation mercredi 22 avril à 16h00 à la mairie → tous les élus sont les bienvenus.**
- du 27 avril au 3 mai : Journées européennes du feutre